



République Française
Département du PUY-de-DÔME
Canton de GERZAT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 20 juin 2023

N°2023-48

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 24

La convocation de la présente séance a été :

Affichée en mairie le 13 juin 2023

Envoyée à la presse le 13 juin 2023

Affichée au panneau électronique le 13 juin 2023

Présent(e)s : dix-sept (17)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Eric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : sept (07)

Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MAHAUT Jessika,
Mme CHETTOUH Aïcha donne pouvoir à Mme REVEILLOUX Françoise,
Mme CORREIA Sandra donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,
Mme COUTANSON Pascale donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,
M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à M. PRADIER Eric,
Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
M. KOWALEWSKI Jean-Marc donne pouvoir à M. THABEAU Didier.

Absent(e)s: trois (03)

M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme MAHAUT Jessika.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 .

Délibération 2023-48**Objet : Reprise de concessions en état d'abandon**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que les concessions listées ci-dessous ont fait l'objet d'un constat d'état d'abandon à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cet article donne aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon ;

Considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de lesdites concessions, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal

DECIDE

- **D'autoriser Madame le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions ci-dessous indiquée en état d'abandon.**

n° d'emplacement	partie	famille
1	ancien cimetière - partie n°1	BOUCHET-ASTIER LEGER
6	ancien cimetière - partie n°1	BOUCHET CLEMENTINE
7	ancien cimetière - partie n°1	
14	ancien cimetière - partie n°1	FAUVERTEIX-LAROCHE
18	ancien cimetière - partie n°1	BONNARD-COMBRE MARIE
29	ancien cimetière - partie n°1	BARDIN-COMBRE PIERRE
31	ancien cimetière - partie n°1	COMBRE-AYMARD PIERRE
32	ancien cimetière - partie n°1	GARNAUD-AUBERT MARIA
37	ancien cimetière	DEFOUGERE JEAN

	- partie n°1	
38	ancien cimetière - partie n°1	DEFOUGERE JEAN
42	ancien cimetière - partie n°1	FERRIER
45	ancien cimetière - partie n°1	DECORPS ETIENNE
47	ancien cimetière - partie n°1	ROUX GABRIEL
48	ancien cimetière - partie n°1	BRUNEL-AUGER
49	ancien cimetière - partie n°1	GOUTEFAYE-MATHIAS JEAN- BAPTISTE
50	ancien cimetière - partie n°1	BOUCHET-TALON ANTOINE
52	ancien cimetière - partie n°1	BRUN THOMAS
53	ancien cimetière - partie n°1	PICARD-BOUDET
57	ancien cimetière - partie n°1	FONTFRED ANTOINE
58	ancien cimetière - partie n°1	GUILLAUME-JACQUET
61	ancien cimetière - partie n°1	ROCHETTE JOSEPH
63	ancien cimetière - partie n°1	MAZEN-BONNARD
65	ancien cimetière - partie n°1	BARBAT-AUDIGIER
68	ancien cimetière - partie n°1	ROCHETTE-BONY
72	ancien cimetière - partie n°1	BEGON-HUGON ANTOINE
73	ancien cimetière - partie n°1	AUDIGIER-ARNAUD MARGUERITE
106	ancien cimetière - partie n°1	BEAUDONNAT MARGUERITE

205	ancien cimetière - partie n°1	PONT-BRUNEL MARIE
206	ancien cimetière - partie n°1	BIESSE-ROUX
208	ancien cimetière - partie n°1	JUTIER
210	ancien cimetière - partie n°1	AGAY-CHAMBON
212	ancien cimetière - partie n°1	MEZURE
213	ancien cimetière - partie n°1	GARNAUD-DECORPS
263	ancien cimetière - partie n°1	JURY-AUDIGIER CATHERINE
271	ancien cimetière - partie n°1	GORCE-LEDIEU
272	ancien cimetière - partie n°1	BEAUDONNAT ANTOINE
301	ancien cimetière - partie n°1	COLOMB PIERRE
302	ancien cimetière - partie n°1	BOURG JOSEPH
303	ancien cimetière - partie n°1	PERRIER-PATAUD
304	ancien cimetière - partie n°1	LAFLEUR FRANCOIS
351	ancien cimetière - partie n°1	BOROT JOSEPH
355	ancien cimetière - partie n°1	BARBAZAN ROBERT
405	ancien cimetière - partie n°1	BOUCHAUDY MARIE
407	ancien cimetière - partie n°1	ROUX-COLLANGE MARIE
409	ancien cimetière - partie n°1	ASTIER-AUDHUY MARIE

413	ancien cimetière - partie n°1	GUILLAUME-JACQUET JOSEPH
414	ancien cimetière - partie n°1	DEMONNE-AUGERE ANNETTE
415	ancien cimetière - partie n°1	NEUVILLE-HUGON AUGUSTE
417	ancien cimetière - partie n°1	GUERIN LEONARD
421	ancien cimetière - partie n°1	BESSEYRE GABRIEL
451	ancien cimetière - partie n°1	SOULE JEAN-BERTRAND
452	ancien cimetière - partie n°1	BOUCHAUDY LEGER
1004	ancien cimetière - partie n°2	PONT-MOULIN ANNET
1012	ancien cimetière - partie n°2	GOYON-SURGERE ANNE
1014	ancien cimetière - partie n°2	VOLLEREAU LOUIS
1017	ancien cimetière - partie n°2	BOUCHAUDY EUGENE
1024	ancien cimetière - partie n°2	BEAUPIGNY-BEAUPONCY
1026	ancien cimetière - partie n°2	BREUIL ANTONIN
1031	ancien cimetière - partie n°2	LUGNER-VOISSET MARIUS
1038	ancien cimetière - partie n°2	ALBOT-TERNAT LOUIS
1042	ancien cimetière - partie n°2	BEAUPONCY JEAN
1045	ancien cimetière - partie n°2	FAGES DANIEL
1049	ancien cimetière - partie n°2	BOUCHAUDY-MABRUT
1071	ancien cimetière	BRUN FRANCISQUE

	- partie n°2	
1082	ancien cimetière - partie n°2	FONFRAID FRANCOIS
2113	ancien cimetière - extension n°1	SANS NOM
2146	ancien cimetière - extension n°1	SANS NOM
2231	ancien cimetière - extension n°1	FELIX

➤ **De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

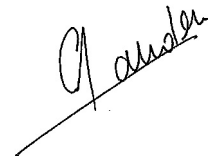
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Madame la secrétaire
MAHAUT Jessika



**En mairie d'Aulnat,
le 21 juin 2023,
Madame le Maire
MANDON Christine**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité .
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (par voie postale - 6 Cour Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délais de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Un recours gracieux est possible dans ce même auprès de Madame le Maire, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.